

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 MAI 2020

Date de la convocation :

19 mai 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9

L'an deux mil vingt, le 26 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : M. POCHE

D2020-14 : REPORT OU REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DES ARRHEs POUR LES LOCATIONS DE SALLES

Dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs réservations de la salle de loisirs pour lesquelles des arrhes avaient été versées ont dû être annulées ou reportées à une date ultérieure.

La crise sanitaire étant un cas de force majeure, Mme le Maire propose le remboursement exceptionnel des arrhes ou leur maintien lorsqu'une réservation peut être reportée avant le 31 décembre 2020.

Le conseil municipal, après délibéré,

DECIDE, dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire, de traiter les annulations de réservation de la salle de loisirs ainsi :

- Le remboursement des arrhes
- Le maintien des arrhes pour les reports de réservation jusqu'au 31 décembre 2020

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 28 mai 2020
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200526-D2020-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

